

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-47



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-47 – RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**, concernant les revêtements extérieurs autorisés, ainsi que la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction.

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entrera en vigueur le 17 mars 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 mars 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
